

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 8e/15-07
Séance du 23 FEV. 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007

FORMATION DES ELEVES A LA SECURITE DANS LE CAR SCOLAIRE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le versement à l'Union Régionale des Transporteurs d'Alsace (U.R.T.A.) d'une subvention de 2 341,00 euros pour la formation des élèves à la sécurité dans le transport scolaire.

Cette subvention sera prélevée sur l'enveloppe 81624 - chapitre 65 - nature 6574 - fonction 81 du budget départemental.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet ..0..1..MARS..2007
Publication ..0..2..MARS..2007.....

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre
.....abstentions